|  |
| --- |
| Rapport concernant le Test de solvabilité LAMal (Modèle) |

Ce document est également disponible en allemand.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Date : | 1er février 2025 |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

Selon l’article 13 OSAMal le rapport doit contenir toutes les informations déterminantes permettant de comprendre le calcul des réserves disponibles, le calcul du niveau minimal des réserves et la situation de l'assureur en matière de risques.

L’OFSP met à disposition ce modèle de rapport sur le Test de solvabilité LAMal. Son utilisation n’est pas obligatoire, mais elle est recommandée pour satisfaire aux exigences du rapport.

Cette version du modèle de rapport ne contient pas de modification majeure par rapport à la version précédente. La partie 4.1 a été modifiée et un nouveau chapitre 4.1.3 a été ajouté regroupant le sujet du résultat d’assurance attendu.

# Résumé

## Les résultats les plus importants

* Les résultats les plus importants (tout au moins les réserves LAMal disponibles, le niveau minimal des réserves LAMal, taux de solvabilité).
* Les changements majeurs par rapport à l’année précédente et les raisons de ces changements.
* Explications portant sur les risques pris et sur la capacité de l'assureur à assumer ces risques (risques confirmés et inattendus du point de vue de l'assureur).
* Autres remarques.

## Mesures

* Lorsque les exigences du Test de solvabilité LAMal ne sont pas remplies : les mesures prises pour la reconstitution des réserves obligatoires.
* Autres remarques.

## Portefeuille d'assurance

Description succincte du contenu du portefeuille d'assurances pratiquées par l'entreprise (l'entité juridique) : des branches d'assurances LAMal et LAA celles dépendantes d'autres lois, avec mention des volumes, de la structure des risques, de la réassurance active et/ou passive. Si l’assurance est offerte au Liechtenstein, des informations doivent être fournies.

En cas d’exploitation de l’assurance-maladie complémentaire à risque propre (ainsi surveillé par la FINMA, ne concerne pas les entreprises qui proposent des assurances complémentaires en tant qu’intermédiaire) : mentionner des éventuels problèmes financiers ou opérationnels dans le domaine LCA (par ex. concernant les provisions de vieillissement).

## Portefeuille des placements

Description succincte du contenu du portefeuille des placements détenus par l'entreprise (l'entité juridique) : points forts, stratégie, volume, risques. En cas de fortes pertes l’année précédente, explications des pertes par classes d’actifs et conséquences pour le portefeuille actuel.

# Application des éléments fondamentaux

Description des principales méthodes utilisées (sources des données, définitions, hypothèses, évaluations, etc.) en regard des risques d'assurance et de marché. La mention des changements par rapport au Test de solvabilité de l’année dernière.

# Réserves disponibles

Montant et remarques concernant les réserves disponibles. La composition des réserves disponibles. Rapport entre les réserves statutaires (capital propre) et les réserves évaluées. Comparatif, entre le montant du capital propre et celui des réserves disponibles quand l'un diffère de l'autre.

## Transformation du bilan statutaire en bilan proche du marché

Aperçu des différences, justifications.

## Répercussions du passage d'un exercice à l'autre

Aperçu des différences (Bilan proche du marché au 1 janvier de l'exercice en cours versus celui du 31 décembre de l'exercice précédent). Justifications.

## Valeur proche du marché des actifs

Aperçu des actifs (Montants, composition).

### Méthodes appliquées

* Valeur de marché : avoirs pour lesquels des valeurs de marché ont été appliquées.
* Marking-to-Model : avoirs pour lesquels aucune valeur de marché existe et les modèles qui ont été appliqués. Explications relatives aux modèles utilisés et concernant les paramètres.
* Mix de méthodes.
* Éventuels écarts dans l'évaluation de la valeur proche du marché

Pour les assureurs, qui, dans l'entité juridique, ont d'autres affaires que celles propres à la LAMal : délimitation entre les actifs relatifs à l'activité LAMal et les actifs ressortant des autres activités.

Qualité des données : indication de la provenance des données internes ou externes ainsi que des évaluations.

### Avoirs spécifiques

Remarques, par exemple, sur les monnaies étrangères, participations, etc.

### Concentration significative d'actifs

Géographique, sectoriel, type de placements, débiteurs, titres, etc.

## Best-Estimate des engagements

Aperçu des engagements (Montants, composition).

### Méthodes appliquées

Explications concernant le calcul du montant des engagements, hypothèses, paramètres, etc.

Pour les assureurs, qui, dans la même entité juridique, gèrent des assurances dépendant d'autres lois que la LAMal : délimitation entre les engagements relatifs à l'activité LAMal et les engagements ressortant des autres assurances.

Qualité des données ; indication sur l'emploi des données propres et des données externes. Jugement porté sur les méthodes appliquées au vu de l’obligation d’une estimation selon le principe "Best-Estimate".

### Engagements particuliers

Remarques, par exemple, sur les monnaies étrangères, participations, options incorporées, etc.

### Concentration significative d'engagements

Cumul des risques, dépendances mutuelles, etc.

## Instruments relatifs aux transferts de risques

Description et valeurs des garanties reçues et données ainsi que d'autres instruments de transfert de risques (en particulier à l'intérieur des groupes d'assurance). Explications concernant les modèles et paramètres utilisés.

# Le niveau minimal des réserves

Niveau et remarques concernant les réserves minimales. Composition des réserves minimales : part du risque d'assurance en rapport avec le risque de marché (Expected Shortfall), influence des scénarios (supplément sur leur agrégation par rapport au modèle analytique), Prise en compte des risques de crédit.

## Risque technique d'assurance

Prière d'indiquer séparément les explications relatives aux points suivants pour chaque branche d'assurance définies par la LAMal.

### Espérance mathématique du volume des prestations

Description détaillée de la méthode d’estimation utilisée pour estimer les prestations brutes et nettes. Indications détaillées concernant les éléments suivants :

* + Estimation du volume des prestations pour l’année de traitement en cours
  + Renchérissement exogène correspondant
  + Renchérissement structurel correspondant
  + Effectif moyen (voir l’instruction d’emploi du Test de solvabilité)
  + Si existant : retards de facturation, cas de litige devant le tribunal

Explication relative aux données utilisées, leur granularité ainsi que la méthode de calcul appliquée.

### Espérance mathématique de la compensation des risques

Remarques concernant l’espérance mathématique de la compensation des risques, justifications et explications relatives

* + aux effectifs attendus pour chaque groupe de risques et de PCG (onglet « Risk\_Compensation »)
  + au taux attendu de la compensation des risques (sans allégement pour les jeunes adultes) et de PCG (onglet « Risk\_Compensation »)

### Espérance mathématique du résultat d’assurance attendu

Remarques concernant le résultat technique d’assurance attendu pour l’année en cours.

En particulier, lorsque l’attente de résultat estimée par l’assureur (valeurs de l’onglet « HE\_MindeshöheReserven, cellules H14 et H15) diverge de l’attente de résultat estimée par l’approche comparatrice du formulaire (valeurs de l’onglet HE\_ExpctdRes, cellules F27 et F32). (Lorsque les attentes divergent de plus de 2% du volume de primes, merci de fournir systématiquement une explication sur les raisons de ces divergences).

Le résultat actuariel par année de traitement pour les cinq années précédentes :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | ST 2020 | ST 2021 | ST 2022 | ST 2023 | ST 2024 |
| Attendu dans le ST |  |  |  |  |  |
| Réalisé effectivement \* |  |  |  |  |  |

*\* = [KTO (300+33+35+36+37) + prestations nettes payées pour l’année de traitement, correspondant aux informations contenues dans les ABWD + propre estimation des provisions restantes pour l'année de traitement concernée + KTO (43+44) + valeurs définitives de la CdR + KTO (500+501+510+516+517+519)]*

*Lorsque les valeurs définitives ne sont pas encore disponibles, en particulier pour les montants de la compensation des risques et des prestations nettes, fournir la meilleure estimation possible.*

Concernant le tableau ci-dessus, fournir des explications lors de différences notables entre les résultats attendus et réalisés (p.ex. dues à la compensation des risques, aux prestations) et expliquer les mesures déjà prises ou à prendre pour empêcher de telles divergences dans le futur.

### Variabilité

Eventuelles remarques de l'assureur sur :

* Coefficient de variation du sinistre individuel (avant réassurance)
* Coefficient de variation du risque aléatoire (avant réassurance) (explication relative au risque aléatoire de la LAA)
* Coefficient de variation du risque de paramètre (avant réassurance)
* En fonction de la grandeur de l'assureur-maladie (nombre d'assurés, nombre de malades)
* Ecart type de la compensation des risques

#### Réassurance passive

Description des contrats conclus pour l'exercice en cours.

Au cas où un contrat de réassurance s'écarte des deux variantes standards (pas de réelle dépendance de la priorité du sinistre individuel ou de la priorité du volume des sinistres) : argumentation concernant la manière de modéliser les paramètres (pour le coefficient de variation du sinistre individuel et/ou du coefficient de variation du risque de paramètre).

Description des effets de la réassurance passive.

#### Risque aléatoire et de paramètre

Coefficient de variation des prestations annuelles (après réassurance passive).

Ecart type du résultat actuariel (après réassurance passive).

Plausibilité (indication de l'adéquation) avec remarques de l'assureur.

## Risque technique du marché financier

### Espérance mathématique

Montant et remarques concernant le résultat technique du marché financier attendu pour l'exercice en cours.

### Variabilité

Indications plus détaillées concernant :

* Positions prises en compte (par exemple : quelques titres des fonds de placement).
* Attribution des placements de capitaux aux facteurs de risque (notamment les méthodes). Quant aux spreads, précisions particulières concernant les catégories BB et BBB.
* Processus relatif à la détermination des valeurs saisies dans la colonne « Valeur proche du marché des actifs avec facteur de risque correspondant ».
* Différentes étapes (également la méthode) relatives au calcul des sensibilités.
* Les simplifications faites et l’estimation approximative de l’impact sur le taux de solvabilité.

Concernant les placements collectifs de capitaux, par analogie, se référer au chapitre 2.7 du document « Description technique du modèle standard SST pour le risque de crédit » publié par la FINMA. Expliquer la manière dont les fonds de placement sont pris en compte.

Ecart type du résultat technique relatif au marché financier des placements désignés par l'assureur comme appartenant à l'assurance LAMal. Classification selon les catégories de risques (intérêts, actions, etc.).

Plausibilité (énoncé de l'adéquation) avec remarques de l'assureur.

## Scénarios

### Données utilisées

Par exemple, nombre d'assurés, primes brutes, compensation des risques.

Stratégie pour l'exercice suivant. Méthodes employées.

### Résultat des scénarios

Estimation de l'assureur du montant de chaque scénario, particulièrement en ce qui concerne les scénarios désignés par l'acronyme BAG.

Plausibilité (énoncé de l'adéquation) avec remarques de l'assureur.

## Risque de crédit

Présentation du résultat relatif au risque de crédit. Information concernant la prise en compte du risque de crédit par rapport aux placements de capitaux (par exemple : compte en banque et compte courant de la poste, obligations : placement directs et fonds), créances envers les personnes assurées (voir l’article 64a LAMal), créances internes au groupe ainsi que les informations et résultat de la prise en compte du risque de crédit sur la base de la réassurance (liste non exhaustive).

Le compte de régularisation concernant la compensation des risques est également à prendre en compte sous la catégorie « 5. Communautés d’institutions » avec une pondération du risque la plus basse, c’est-à-dire 20%. Voir l’art. 19, al. 4, OCoR concernant le risque d’une possible réduction du montant.

Pour chaque poste du bilan chargé d’un risque de crédit, démontrer au moyen d’un tableau sous quelle position ceux-ci sont saisis :

* Dans le bilan révisé du rapport annuel des comptes (numéro du compte),
* dans le bilan proche du marché (position dans l’onglet «BewDifferenzen\_Statut-Marktnah») et
* dans l’onglet « Input Basel III » (rubrique et classe de rating).

Les placements collectifs de capitaux doivent être, lorsque c’est possible, divisés en éléments qui les constituent, lesquels sont ensuite pris en compte dans le modèle des risques de crédit (voir chapitre 2.7 du document « Description technique du modèle standard SST pour le risque de crédit » publié par la FINMA). Expliquer la saisie et la pondération des fonds de placements.

Veuillez vérifier que toutes les positions comportant un risque de crédit qui ne sont pas notées par une société de notation reconnue possèdent bien une note « non-rating ».

Plausibilité (énoncé de l'adéquation) avec remarques de l'assureur.

# Autres risques

## Description des risques qui n'influent pas sur le niveau minimal des réserves LAMal

Par exemple : risques d'assurance, de marché, de crédit relatifs aux assurances selon LCA et/ou LAA, et/ou Liechtenstein.

## Risques opérationnels

Risques étant la conséquence de l'inadéquation ou du non respect des procédures internes, du facteur humain (par exemple : escroquerie, erreurs de management) et des systèmes (l'infrastructure). Remarques du Risk management (mesures pour minimiser ces risques). Risques régulés par un organisme étatique, par la concurrence, risque de réputation, risque environnemental, etc.)

## Evénements survenus après le 1er janvier 2025

Commenter toute augmentation significative d’un risque ayant lieu entre la date de référence du Test de solvabilité (le 1er janvier) et la date à laquelle le rapport concernant le Test de solvabilité est soumis.

# Remarques concernant le Test de solvabilité LAMal

## Remarques générales

* Personne de contact, n° de téléphone, adresse courriel.
* Difficultés rencontrées lors des saisies dans le Template.
* Difficultés qui continueraient à se produire si le Test de solvabilité LAMal n’est pas modifié.
* Problème de savoir-faire (Know-How) mise à contribution du personnel, etc.
* Déroulement, collaboration avec l'OFSP, etc.
* Plus-value et connaissances induites par le Test de solvabilité LAMal pour l'assureur.
* Faire une liste des fonctions (par exemple CFO) et/ou des prestataires de service (par exemple banque, actuaire) ayant participé à l’élaboration du Test de solvabilité. Décrire également les calculs effectués par la personne ou le prestataire de services concerné.

## Remarques concernant la méthode

Vos remarques concernant le mode d'utilisation du Test de solvabilité LAMal

# Annexes

Listage (obligatoirement à joindre : Feuille 39 du Template)

# Attestation

Par exemple :

Nous confirmons que le Test de solvabilité LAMal de l'exercice en cours remis à l'OFSP a été rempli conformément aux instructions d'emploi de l'OFSP. Le Template en format Excel remis à l'OFSP fait partie intégrale de ce rapport ; aucune autre modification que celle mentionnée dans le présent rapport n'y a été apportée.

Lieu, date

(Signé par deux membres de la Direction ou du Conseil d'administration)